



DOSSIER D'INSCRIPTION

Liste des pièces à fournir :

Par famille : à fournir pour le 26 juin

- Engagement parents
- Droit à l'image
- Fiche d'assurance scolaire
- Autorisation parentale sortie des classes
- Projet éducatif
- Règlement intérieur
- Chèque de règlement des frais administratifs et de location des livres

Par enfant : à fournir à la rentrée

- Décharge de natation (pour les élèves de CE & CM uniquement)
- Fiche d'urgence
- Dossier médical
- Photographie récente
- Attestation d'assurance scolaire

La déclaration mairie est à envoyer **par vos soins** à la mairie de votre commune **avant la fin de la première semaine scolaire.**

L'ordre de virement est à envoyer par vos soins à votre banque.

ENGAGEMENT PARENTS 20.....-20.....

Entre : École Notre-Dame-de-l'Espérance

Et M. et/ou Mme (nom de famille)

Représentant(s) légal(aux) de(s) l'enfant(s)

(NOM)

(Prénom)

(classe)

➤		
➤		
➤		
➤		

Il est établi ce qui suit :

Les parents,

- adhèrent moralement à l'enseignement dispensé par l'École
- contribueront au suivi du travail et du comportement de leur(s) enfant(s)
- régleront les frais de façon ponctuelle au début de chaque mois (si possible par virement bancaire)
- approuvent les projets éducatifs et pédagogiques qui leur ont été remis. Ils les considèrent bien comme un prolongement de l'éducation qu'ils souhaitent donner à leur enfant, en incluant l'ouverture à l'annonce de l'Évangile.
- s'engagent à communiquer loyalement et dans un esprit de charité avec les enseignants, la direction ou, le cas échéant, avec l'APEB sans utiliser les réseaux sociaux.
- Participeront dans la mesure du possible aux services communs bénévoles permettant à l'école de conserver sa dimension familiale.

L'École, représentée par la Direction,

- appliquera les termes du projet éducatif, pédagogique et des procédures Qualité qui la régissent.
- veillera à entretenir un climat de dialogue avec les parents, premiers éducateurs de leurs enfants.
- veillera à ce que le climat général soit celui d'une école où la Foi cherche à imprégner les relations.

Récapitulatif des frais (se reporter page 2 pour déterminer les montants)					Total
Prénom enfant					
Classe					
Frais de scolarité /mois					
Frais pause déjeuner /mois*					
Total à verser par mois					
Frais administratifs /fam. /an					
Location livres /an					
Total frais inscriptions					

(** : indiquer le montant annuel au prorata sur 10 mois dans cette case pour une inscription régulière.)

Fait à, le 20.....
 (signature(s) du(des) parents –ou représentant légal– précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »)

FRAIS DE SCOLARITE 2020 – 2021

Les frais de scolarité sont destinés à couvrir les frais de salaires des enseignants.

C'est la contrepartie au choix fait de professionnalisation.

Pour l'année 2020 - 2021 sont à régler :

- **par mois, pendant 10 mois de septembre 2020 à juin 2021,**
- **de préférence** (ceci nous simplifie grandement la tâche de recouvrement) **par virement automatique sur le compte de l'APEB : IBAN FR76 3000 3004 6300 0372 9148 789**

Enfants scolarisés à l'Ecole Notre-Dame de l'Espérance	PRIMAIRE
1 enfant	210 €
pour 2 enfants (-15%)	350 soit 175€/enfant
pour 3 enfants(-25%)	465 soit 155€/enfant
pour 4 enfants (-25%)	620 soit 155€/enfant

Il est possible de majorer votre participation ; dans ce cas la somme qui viendra **en sus sera identifiée comme un don à l'APEB** et ouvrira à ce titre droit à l'établissement d'un reçu fiscal au titre du don aux œuvres d'intérêt général intervenant dans le domaine de la scolarisation.

FRAIS DE SURVEILLANCE DES ENFANTS DURANT LA PAUSE DEJEUNER (mensualisés)

Ce service est assuré à la base par des enseignants de façon à assurer le sérieux et la continuité du service. Ceci donne lieu à rétribution. Des bénévoles viennent en appui. Ce service est proposé à raison de 2.5€ pour 4 jours/semaine soit 90€ pour une année complète. Si vous ne souhaitez laisser votre enfant qu'un ou 2 jours par semaine, appliquez le prorata temporis (45€ pour 2 jours, 22,5€ pour 1 jour). Le plus simple sera d'intégrer ce paiement aux versements mensuels en le divisant par 10, si vous retenez d'y souscrire de façon récurrente. Il sera possible de bénéficier à titre gracieux de ce service de façon exceptionnelle en prévenant la directrice.

FRAIS d'INSCRIPTIONS et de REINSCRIPTIONS (annualisés)

Soucieux de limiter au maximum les contributions des parents, ces frais sont calculés au plus juste. Ils sont acquis à l'école dès leur versement et servent à couvrir :

- les frais administratifs et de communication de l'école. Ils sont fixés à 100€ par famille pour les nouvelles inscriptions. Ils sont minorés à 70€ par famille pour des réinscriptions.
- le coût de location des livres fournis par l'Ecole. Nous devons amortir l'achat de ceux-ci sur une durée de 5 ans. Nous vous demandons donc de veiller à ce qu'ils soient correctement couverts et utilisés.

Le coût facturé par an sera de **20€** pour la classe de GS/CP – **25€** CE1/CE2 – **30€** pour CM1/CM2. Un livre anormalement abîmé (page arrachée, raturée etc...) sera facturé au prix du livre neuf.

DEMANDES PARTICULIERES DE REDUCTION

Des réductions de frais de scolarité peuvent être accordés dans des situations particulières dûment justifiées. Un dossier d'examen doit être demandé à l'APEB : apecberry18@gmail.com. Il sera instruit par une commission indépendante.

M.....
.....
.....

A: Banque

.....
.....
.....

A Le.....

ORDRE DE VIREMENT

Messieurs,

Par le débit de mon compte n°....., je vous demande de bien vouloir
effectuer un virement mensuel de : €
(somme en lettres) au profit du compte de l' APEB

Banque	SOCIETE GENERALE
IBAN:	FR76 3000 3004 6300 0372 9148 789
BIC :	SOGEFRPP
Agence	BOURGES

à compter du 01/09/20..... jusqu'au 30/06/20..... inclus.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

DROIT A L'IMAGE - DIFFUSION

Photographies, vidéos et enregistrements sonores

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour l'utilisation, la reproduction et la diffusion de photographies ou enregistrements sonores de la voix d'un enfant, sans contrepartie financière, pour une durée illimitée :

- Dans les différentes publications de l'école : éditions papier ou supports matériels numériques : CD, DVD, clés USB, cartes mémoire.....
- Pour le site internet

L'article 9 du Code Civil stipule :

« [...] Chacun a droit au respect de sa vie privée. »

« [...] C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de son autorisation... »

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.

En conséquence, aucune photo d'élèves reconnaissables ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables, ...). Les photos des élèves ne doivent en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul est autorisé le prénom.

Créations de formes originales (dessins, écrits et toutes réalisations)

Votre autorisation est également indispensable pour utiliser, sans contrepartie financière pour la durée des droits d'auteur, toute création de votre enfant (dessins, écrits ou autres) dans un but éducatif ou pédagogique et pour réaliser la fixation matérielle de ces créations sur tous supports papier et numériques, y compris par édition d'ouvrages, de journaux scolaires ou par internet.

Aussi, nous vous demandons de remplir attentivement le bas de cette feuille.

M. et Mme....., représentants légaux de(s) enfant(s)

.....,
autorisent * l'école Notre-Dame-de-l'Espérance à Trouy, sans aucune contrepartie financière et pour une durée illimitée :

- ☐ à photographier ou filmer leur(s) enfant(s) dans le cadre des activités scolaires internes à l'école
- ☐ la prise de vue de leur(s) enfant(s) pour la photographie de classe.
- ☐ la diffusion de sa(leurs) photographie(s) sur le site internet de l'école
- ☐ l'utilisation de ses(leurs) créations dans le cadre des activités scolaires internes à l'école

***(cocher les cases autorisées)**

Réseaux sociaux_: « Pour vivre heureux, vivons cachés... »

L'Ecole Notre-Dame-de-l'Espérance interdit formellement toute communication ou publication la concernant sur les réseaux sociaux. Toute entrave à cet engagement conduira à l'exclusion définitive de l'école.

Fait à le

Signature(s) des représentants légaux précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :

FICHE D'ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance des enfants (responsabilité civile) est à la charge des familles. Normalement, l'assurance « chef de famille » suffit mais elle peut être soumise à franchise qui est à la charge des parents. Renseignez-vous auprès de votre assureur. Vous pouvez via l'école adhérer à la Mutuelle Saint Christophe si besoin. Dans tous les cas, il est obligatoire de fournir à l'école un certificat d'assurance scolaire.

M.et Mme,

Représentant(s) légal(aux) de(s) l'enfant(s) :

<i>(NOM)</i>	<i>(Prénom)</i>	<i>(classe)</i>
➤		
➤		
➤		
➤		

☐ **souscrivent l'assurance auprès de la Mutuelle Saint Christophe**, individuellement pour chacun de leurs enfants, **et complètent le(s) formulaire(s)** qui se trouve(nt) dans le prospectus joint et le(s) retournent à l'école accompagné(s) du **règlement par chèque à l'ordre de l'APEB**

Ou

☐ **certifient avoir souscrit une assurance scolaire** pour leur(s) enfant(s) ci-dessus dénommé(s),

auprès de la compagnie :

contrat(s)n°

.....

et fournissent la(les) attestation(s) correspondante(s).

A :

Le :

Signature des parents (ou représentants légaux) :

AUTORISATION PARENTALE SORTIE DES CLASSES

Je soussigné(e).....

Père - Mère - Tuteur*

De(s) l'enfant(s)

.....
.....
.....
.....

Scolarisé(s) à Notre-Dame-de-l'Espérance 238,avenue de Saint-Amand 18570 TROUY

Autorise

Mme/M.

Mme/M.

Mme/M.

Mme/M.

Mme/M.

Mme/M.

Mme/M.

à venir chercher mon(mes) enfant(s) à 12h et à 16h30.

En signant cette autorisation, je décharge l'école Notre-Dame-de-l'Espérance en cas d'accident survenant entre 12h30 et 13h30 et à partir de 16h30 en dehors du périmètre de l'école. Sans autorisation, les élèves seront confiés exclusivement aux parents ou tuteurs légaux.

Date:.....

Signature:

* rayer la mention inutile

Ecole Notre-Dame-de-l'Espérance
238, avenue de Saint-Amand
18570 TROUY

DECLARATION D'INSCRIPTION D'UN ELEVE

A envoyer & directement à la mairie de votre commune **avant la fin de la première semaine scolaire.**

Je soussigné,, tuteur légal de l'enfant

.....

résidant

déclare inscrire, pour l'année scolaire 20..... – 20....., mon enfant en classe de,

à l'Ecole Notre-Dame-de-l'Espérance 238, Avenue de Saint-Amand 18570 TROUY.

Fait à, le / /.....

Signature :

SERVICE « PANIER-REPAS »

Ce service ne peut être assuré que si des bénévoles viennent renforcer à tour de rôle les enseignants au moment du service. Nous comptons sur votre compréhension.

Consignes à respecter :

- Dans le cas de mise en place de « paniers repas », « la famille assure alors la pleine responsabilité de la fourniture du repas, du conditionnement et du transport » (site de l'Education Nationale).
- **Les échanges de nourriture sont strictement interdits.**
Merci à vous, parents, de relayer cette information à vos enfants, en raison d'allergies alimentaires de certains enfants, d'hygiène et de normes sanitaires.
- Le repas préparé doit être placé dans **un petit sac avec anses et marqué aux nom et prénom de l'enfant**, apporté chaque matin avant la classe et remporté à la maison après la classe. Chaque élément du sac doit également être clairement étiqueté.
- Si des éléments du repas doivent être conservés au froid, merci de le signaler et de les mettre dans un sac distinct.
- **Dans le sac**, on trouvera donc chaque jour d'école le **repas** de l'enfant ainsi que ses **couverts** (ramenés sales à la maison), un gobelet et sa **serviette**. Pour les plus jeunes, prévoir une serviette avec élastique pour que l'enfant puisse la mettre tout seul. Attention : les couteaux pointus sont interdits aux enfants en-deçà de la classe de CE1 !
- **Légalement, le responsable de table n'a pas le droit de faire réchauffer les repas de vos enfants, cet état de fait ne peut souffrir aucune exception.**

Nous vous conseillons donc l'utilisation d'une boîte isotherme dont il existe 2 types :

- les boîtes hautes et étroites :
 - avantage : elles gardent mieux la chaleur que les boîtes de forme large
 - inconvénient : il faut prévoir une assiette (plastique) dans lequel l'enfant vide son repas et un sac plastique dans lequel sera rangée l'assiette sale en fin de repas.
- les boîtes larges :
 - avantage : l'enfant peut directement manger dedans (plus facile pour les petits)
 - inconvénient : elles gardent moins bien la chaleur

Ces boîtes peuvent être achetées à bon marché en grande surface (Carrefour, Décathlon...).

PROJET EDUCATIF

Pourquoi une école libre d'inspiration catholique à Bourges?

Les familles exercent leur droit fondamental à choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. (Art. 26-3 Déclaration Universelle des Droits de l'Homme). Notre-Dame-de-l'Espérance a toute sa raison d'être dans le paysage des écoles du Cher.

Elle fonde tout d'abord son projet sur l'Evangile et l'enseignement de l'Eglise catholique de qui elle reçoit sa légitimité. L'Etablissement est ouvert à tous dans la mesure où les parents ne s'opposent pas à l'enseignement catéchétique, ni à ce que leur enfant participe aux temps de prières, aux messes d'école dans le respect d'une dimension de communion. Ils doivent être ouverts à une éventuelle demande de l'enfant à recevoir le Baptême. Il s'agit bien du respect des convictions de chacun sans pour autant oublier que pour un chrétien, le Bien le plus précieux à communiquer est cette ouverture à la révélation divine en Jésus-Christ venu en notre monde afin que :

« tout homme ait la vie et qu'il l'ait en abondance » (Jn 10, 10),

« nous soyons sanctifiés dans la Vérité » (Jn 17, 19),

nous découvrons que nous sommes aimés : *« Je leur ai fait connaître ton Nom pour que l'amour dont tu m'as aimé soit en eux et moi en eux » (Jn 17, 26)*

nous puissions répondre au commandement du Christ : *« aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimé » (Jn 15, 17)*

Elle propose ensuite une instruction fondée sur la transmission entre un maître et ses élèves dans un cadre à caractère familial favorable à l'épanouissement de l'enfant. Les méthodes utilisées sont simples et ont fait leurs preuves. La pratique du numérique, pour nécessaire qu'elle soit, n'est qu'un outil. Une école libre est tenue de respecter le socle commun des savoirs définis par l'Etat mais, à la différence des écoles sous contrat d'association avec l'Etat, elle choisit ses méthodes, l'organisation des enseignements et son corps professoral.

Le choix d'une école libre est exigeant financièrement pour les familles et pour l'association de gestion. Afin de permettre l'accès à tous, l'Association Populaire d'Education du Berry, association de gestion de l'établissement, met en place trois grands axes politiques :

1. Concentrer les dépenses sur l'essentiel :

- la rémunération des instituteurs,
- un bâtiment répondant aux normes d'un confort fonctionnel, aux normes de sécurité et d'accessibilité,
- les dépenses courantes.

Cette démarche s'inscrit dans une logique évangélique de frugalité à l'heure où d'autres se lancent dans une surenchère de moyens économiquement délicate.

2. Organiser avec les parents de l'école la recherche de financements extérieurs permettant de limiter au maximum les frais de scolarité.
3. Offrir la possibilité d'un aménagement des frais de scolarité à ceux qui le nécessitent sur la base d'un dossier qui sera étudié par une commission indépendante. Les modalités sont à demander à la Direction.

Spécificités et objectifs de notre école :

Former les intelligences et prolonger une cohérence éducative...

Le corps enseignant n'a pas vocation à se substituer aux parents, premiers éducateurs de leurs enfants, mais bien de prolonger leur action éducative dans le cadre de l'école.

L'école Notre-Dame-de-l'Espérance favorise la formation de l'intelligence spirituelle et intellectuelle de l'enfant afin qu'il puisse se développer dans toutes ses dimensions de façon harmonieuse.

L'aumônerie de notre école est desservie par un prêtre de La Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre missionné par l'Archevêque de Bourges. Régulièrement présent à l'école, il assurera les cours de catéchisme et se rendra accessible à tous les enfants. Une fois par mois environ, la Messe sera célébrée à l'école. Une fois par trimestre, les élèves qui le souhaitent pourront se confesser auprès de l'aumônier qui se tiendra à leur disposition.

Insérée dans la vie du diocèse, l'école pourra participer à des événements organisés par celui-ci.

Une préparation aux sacrements est proposée par l'établissement (Baptême, 1^{ère} Communion). Ces sacrements pourront être administrés sur la décision des parents, soit dans leur paroisse, soit dans le cadre de l'école.

La formation de l'intelligence se fonde sur la transmission des bases fondamentales du savoir qui permettra à l'enfant d'acquérir une réflexion logique et ordonnée. Le graphisme, l'apprentissage de la lecture selon une méthode syllabique, les exercices d'analyse grammaticale, les « réflexes » acquis par l'exercice de la mémoire en calcul et la rigueur dans le raisonnement donnent ces bases essentielles qui permettront à son intelligence de se construire.

A ces apprentissages, nous voulons adjoindre le développement des personnalités fondées sur :

- le goût de l'effort et du travail bien fait.
- le sens de la joie qui nous vient de notre enracinement chrétien.
- la précision et la rigueur requises pour accéder à la Vérité.
- la civilité et la maîtrise de soi en apprenant à vivre en communauté et à respecter autrui.

Travailler ensemble, parents et enseignants :

Comme rappelé ci-dessus, les parents sont premiers éducateurs de leurs enfants. La direction de notre école se souciera donc de rencontrer les parents de façon individuelle et lors de réunions afin

de bien inscrire son action en concertation avec eux. Cette écoute se prolongera par un dialogue entre enseignant et parents au moins une fois par trimestre.

Le carnet de notes sera rempli par l'institutrice et sera remis régulièrement aux parents. Ce carnet fait état de l'évolution de l'élève. Il répertorie à la fois ses comportements à l'école et son évolution sur le plan scolaire. Il doit être régulièrement signé par les parents et permettre des échanges.

Nous invitons les parents à :

- s'assurer que leur(s) enfant(s) dispose(nt) du matériel requis, d'une blouse propre
- prendre un minimum de temps chaque jour pour l'apprentissage des leçons avec leur enfant
- s'investir pour aider au fonctionnement de l'école afin de garder son caractère familial
- participer aux événements proposés, religieux ou profanes.

Entretenir une relation de confiance :

S'il y a une quelconque difficulté, nous souhaitons que parents et enseignants puissent rapidement le dire en veillant à un esprit de délicatesse et de charité. Du côté de l'école, nous souhaitons appliquer le principe de subsidiarité en veillant à ce que chaque problème soit traité au juste niveau : enseignant, direction, association.

Concernant cette dernière, elle désigne un de ses membres comme référent Qualité.

En lien avec la direction, il a charge d'améliorer nos processus de travail et de vérifier leur bonne application. Cette personne sera à contacter en priorité en demandant ses coordonnées à la Direction.

Inscrire l'école dans une démarche d'exigence professionnelle :

Notre école se veut professionnelle. Elle s'engage à recruter des enseignants qualifiés qui recevront régulièrement une formation pédagogique.

Nos enseignants sont rémunérés pour pouvoir compter sur une exigence claire.

La gestion de ces contrats est confiée à des prestataires professionnels afin de pouvoir bénéficier du support requis notamment en matière de formation continue.

Nous avons entamé une démarche Qualité afin que tous les aspects de la vie de l'école soient définis et structurés par des procédures qui seront auditées et accessibles à tous.

Apprendre avec des fondements identifiés :

Chaque enseignant dispose d'un programme déjà structuré. Une place suffisante est laissée à l'« intuition » propre de chaque enseignant, sans que cela change la nature du cours et de la méthode. L'enseignant pourra « adapter » le programme à son auditoire qui change d'une année sur l'autre.

Le programme couvre l'ensemble des champs suivants :

- Instruction religieuse. La majeure partie de ce cours sera assurée par l'aumônier.
- Etude de la langue française (écrit et oral) et des sciences mathématiques.
- Etude des sciences humaines (histoire et géographie, sciences naturelles).

A, le

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :

PROJET PEDAGOGIQUE

Il s'agit de donner à chaque enfant les bases fondamentales du savoir qui lui permettront d'acquérir une réflexion logique et ordonnée :

- L'apprentissage de la lecture est fait selon une méthode syllabique de Suzanne Borel-Maisonny.
- L'étude de la grammaire fait progresser du simple au plus complexe, distinguer les différents mots de la phrase, analyser leur nature puis leur fonction. Analyses logique et grammaticale sont primordiales si l'on veut former véritablement l'esprit des enfants.
- La maîtrise de l'écrit (exercices de style, orthographe, vocabulaire...) permet à l'élève de nuancer, de mettre en forme ses idées et de préciser sa pensée.
- La formation mathématique passe par la pratique du calcul mental, la résolution de problèmes pratiques, les exercices de conversion et de géométrie...
- Le sens du Beau se forme au contact des grands auteurs . Par la dictée, la poésie, le chant, l'enfant se forme le goût.
- La récitation régulière de textes (poésie, histoire, géographie, chant ...) développe la mémoire qui doit être fidèle et performante pour soutenir le jugement.
- L'étude de l'histoire de France de la Gaule à la seconde guerre mondiale (dès le CE et repris en CM de façon plus approfondie) ainsi que de la géographie physique de la France permet à l'élève de connaître et comprendre ses racines.

Organisation de travail :

Les enfants ont classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 16h30.

Matin: 8h15 - 8h30 : accueil

8h30 : prière du matin

8h40 - 10h15 : cours (les cours de français et de mathématiques se déroulent le matin)

10h15 - 10h35 : récréation

10h35 - 12h00 : cours

12h00 - 13h30 : déjeuner & récréation

Après-midi: 13h30 - 15h : cours

15h - 15h15 : récréation

15h15 – 16h30 : cours (le catéchisme, les activités artistiques, manuelles et sportives ont lieu généralement de 15h15 à 16h30)

Répartition et contenus des enseignements :

Le contenu de notre enseignement permettra de valider les compétences attendues par le nouveau Socle Commun de l'Education Nationale auquel les écoles hors contrat sont tenues.

Le cycle 1 : maternelle – CP

Le cycle 2 : CE1 – CE2

Le cycle 3 : CM1 – 6ème.

Nombre d'heures par semaine : 24.

Nombre de semaines travaillées sur l'année : 36.

Matières	Horaires/semaine	Précisions pédagogiques
Grande section/CP (cycle 1)		
Français	10h	Initiation (GS) puis lecture selon une méthode syllabique, graphisme, copie, dictée, poésie initiation à la grammaire et à la conjugaison en fin de CP.
Mathématiques	6h30	Découverte des nombres, apprentissage des 4 opérations, problèmes....
Sciences	1h	Initiation aux sciences : les fruits et légumes, les 5 sens, l'eau, l'air...
Autres	6h30	Eveil à la foi, activités manuelles, chant, sport....
CE1/CE2 (cycle 2)		
Français	10h	Lecture, graphisme, copie, grammaire, conjugaison, orthographe, vocabulaire, initiation à la rédaction.
Mathématiques	6h30	Numération, calcul mental, grandeur et mesure, problèmes...
Histoire, géographie, EMC	2h30	Histoire chronologique de la France des gaulois à la seconde guerre mondiale (sur deux ans). Etude de l'espace géographique français, enseignement moral et civique.
Sciences	1h	Le monde végétal et animal (classification), fonctionnement du corps humain (respiration, digestion..), initiation à la physique et à la chimie.
Catéchisme	1h	Jésus le Sauveur, Histoire sainte.

Sport	1h30	
Enseignements artistiques	1h30	Chant, confections manuelles, dessin
CM1 et CM2 (cycle 3)		
Français	10h	Lecture, graphisme, copie, grammaire (analyse grammaticale et logique), conjugaison, orthographe (plusieurs dictées chaque semaine), vocabulaire, expression écrite (le récit et sa construction), initiation à la littérature, expression orale sous forme d'exposés.
Mathématiques	6h	Numération, calcul mental, grandeur et mesure, problèmes...
Histoire, géographie, EMC	2h30	Histoire chronologique de la France des gaulois à la seconde guerre mondiale (sur deux ans), étude de l'espace géographique français (relief, végétation, mers et fleuves), européen et enseignement moral et civique.
Anglais	1h	
Sciences	1h	Le monde végétal et animal (étude morphologique et comportemental), le fonctionnement du corps humain, initiation à la physique et à la chimie.
Catéchisme	1h	Le Credo, les sacrements.
Sport	1h30	
Enseignements artistiques	1h00	Chant, confections manuelles, dessin